Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 084-218400877-20221115-DL_151122_725-DE

JE MAINTIENDRAI

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 725-2022

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 30
- Votants : 35

Pour : 35
Contre : 00
Abstention : 00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : 22 NOV 2022

L'an deux mille vingt-deux le quinze novembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le sept novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Jonathan ARGENSON, Mme Muriel BOUDIER, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, Mme Catherine GASPA M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Cédric ARCHIER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Bernard VATON, M. Ronan PROTO, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, Mme Yannick CUER.

Absents représentés

M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
Mme Marie-France LORHO représenté par Mme Valérie ANDRES
Mme Aline LANDRIN représenté par Mme Joëlle EICKMAYER
M. Nicolas ARNOUX représenté par M. Xavier MARQUOT
M. Christian GASTOU représenté par Mme Carole NORMANI

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 725/2022

Rapporteur : M. Jean-Pierre PASERO

SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES PUBLIQUES ORANGEOISES - CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 084-218400877-20221115-DL_151122_725-DE

Vu le Code de la Commande Publique et ses articles R 2124-2 1°, R 2161-2 à R 2161-5 concernant les appels d'offres ouverts ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures courantes et services ;

Vu la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 septembre 2022 ;

Considérant que dans le cadre du Plan de Relance Education, la ville d'Orange souhaite équiper les écoles élémentaires publiques d'un socle numérique pour généraliser le numérique éducatif et également assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de la crise sanitaire de la COVID 19 ;

Nombre d'écoles	Nombre de classes élémentaires	Nombre de portables	Nombre de points WIFI	Nombre d'armoires
10	**74**	**285**	**34**	**17**

Considérant que le marché estimé à 215 000 € HT prend la forme d'un appel d'offres ouvert ;

Considérant la consultation passée selon les modalités suivantes :
- avis de publicité envoyé à la publication au BOAMP et au JOUE le 5 juillet 2022 via la plateforme dématérialisée https://marches-securises.fr, avec une date limite de remise des offres fixée au 9 septembre 2022 – 12 h ;
- les critères de jugement sont les suivants :
  * Prix des prestations : 70 %
  * Valeur technique : 30 %

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, 28 entreprises ont téléchargé un dossier et 3 entreprises ont remis une offre.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté aux membres aux membres de la commission d'appel d'offres en date du 30 septembre 2022 afin d'attribuer le marché et le résultat est le suivant :

Candidats	Montant € HT	Classement	Total
ORDISYS ---Offre de base---	**265 121,04 €**	**1**	**9,70/10**
INMAC WSTORE ---Offre de base---	286 257,40 €	2	9,18/10
KOESIO ---Offre de base---	276 203,00 €	3	8.82/10

La proposition présentée par la société ORDISYS INFORMATIQUE sise à NIMES 30900 – ZAC Mas des Abeilles – 145 rue Michel, est jugée comme économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

Considérant que la dépense est prévue au Budget principal 2022 ;

A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 084-218400877-20221115-DL_151122_725-DE

DECIDE

Article 1 : de conclure le marché n° 2022-34 avec la société ORDISYS INFORMATIQUE pour son offre dont le montant est arrêté à la somme de 265 121,04 € HT ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

MAIRIE D'ORANGE - VAUCLUSE - AFFAIRES JURIDIQUES

L'E MAIRE
Yann BOMPARD